

L'état des cultures au Québec

Le 20 février 2013

Rapport N° 15 – Bilan 2012

En bref :

- L'année 2012 est considérée comme une bonne année pour la majorité des régions et des cultures;
- Les conditions climatiques hivernales de l'année 2011-2012 ont été généralement propices à la survie des plantes pérennes, des plants de petits fruits, des pommiers et des abeilles;
- Le printemps a été exceptionnellement doux, ce qui a écourté la récolte de sirop d'érable dans plusieurs régions;
- L'ensemencement des cultures annuelles a commencé tôt; leur levée et le début de leur croissance, ainsi que le développement des plantes fourragères, se sont généralement bien déroulés;
- Des gels, des périodes d'excès de pluie, la grêle et les insectes, en début de saison, ont causé des dommages par endroits;
- Le temps très chaud et très sec durant l'été a nui à la croissance des cultures dans plusieurs régions, notamment à l'ouest, et plus particulièrement dans l'Outaouais;
- Le peu de précipitations a été favorable aux opérations de récolte durant l'été, surtout celles du foin;
- L'humidité de l'air et les températures élevées ont généré du temps violent, notamment la microrafale du 4 juillet en Montérégie;
- L'automne a été propice à la majorité des travaux de récolte, qui ont été en avance de plusieurs semaines;
- Principalement en raison de la sécheresse, de l'excès de chaleur, des épisodes de grêle et d'excès de pluie ainsi que du gel, les rendements ont différé en fonction des cultures, des régions, des secteurs, des types de sol et des dates de semis. Les rendements et la qualité ont été généralement autour des moyennes;
- En date du 14 février 2013, La Financière agricole du Québec a versé à 3 148 entreprises des sommes totalisant 24 508 800 \$ en assurance récolte, principalement pour les légumes, les céréales, le maïs-grain, le maïs fourrager, les protéagineuses et le foin;
- Les valeurs assurées étaient de 1 221 807 000 \$. Les contributions des 12 418 adhérents s'établissaient à 32 896 100 \$, et celles des gouvernements à 47 721 400 \$;
- La Financière agricole prévoit verser des indemnités totalisant 27,0 M\$, comparativement à une moyenne annuelle de 64,5 M\$ de 2007 à 2011.

Les conditions climatiques de la saison 2012

L'année 2012 est considérée comme une bonne année pour la majorité des régions et des cultures. Dès l'automne 2011, les conditions ont été favorables à l'acclimatation des cultures vivaces. L'hiver qui a suivi a été caractérisé par des températures plus douces que les normales, et la neige, bien que tardive, a été généralement suffisante pour les cultures pérennes et les pommiers. Par contre, certaines luzernières, fraisières et bleuetières ont été affectées par le gel hivernal là où la neige a été moins abondante et où des précipitations sous forme de pluie ont été

plus fréquentes. En ce qui a trait aux ruches, la survie à l'hiver des abeilles a été bonne.

En mars, une vague de chaleur exceptionnelle a fait grimper les températures et fondre le peu de neige au sol. La récolte de sirop d'érable qui avait débuté hâtivement a été de courte durée à cause de ce réchauffement hâtif et de l'absence de gel la nuit à la mi-mars. Ces conditions ont affecté plus particulièrement les régions du sud et de l'ouest, et les érablières orientées au sud. Pour les autres régions, le refroidissement des températures par la suite a permis une reprise de la coulée jusqu'à la mi-avril.

La fin du printemps a aussi été caractérisée par des températures au-dessus des normales saisonnières, par du soleil en abondance et des précipitations généralement inférieures à la normale. Ces conditions ont favorisé l'assèchement et le réchauffement des terres et un début rapide des semis. La réalisation de la majorité des semis des cultures annuelles, leur levée et leur début de croissance ont également bénéficié de ces conditions. Toutefois, des gels en mars, en avril et au début de juin ont affecté par endroits, selon les périodes, les fraisières, les vergers et les bleuetières. De plus, des périodes d'excès de pluie et la grêle à la fin de mai et au début de juin ont affecté localement les semis des cultures annuelles, ce qui a nécessité leur reprise. Aussi, on a rapporté la présence d'insectes au début de la saison dans les régions plus à l'est.

L'été a été exceptionnellement chaud et particulièrement sec. En effet, entre les mois de mai et de septembre, les températures ont été supérieures aux moyennes et les précipitations ont été inférieures à la normale. Malgré tout, l'alternance de beau temps et de précipitations ponctuelles survenues au bon moment a généralement été favorable au développement des cultures annuelles dans la majorité des régions. Le peu de précipitations a été très favorable aux opérations de récolte durant l'été, lesquelles se sont déroulées sans difficulté, particulièrement celles du foin. Les abeilles ont également bénéficié de ces conditions propices à leur travail pour la production du miel. Par contre, le manque d'humidité dans le sol sur des périodes plus ou moins longues, selon les régions, les secteurs, les types de sol et les périodes de semis, a ralenti ou altéré le développement de certaines cultures. Ainsi, les secteurs les plus sévèrement touchés par la sécheresse ont été les MRC de Pontiac et de Les Collines-de-l'Outaouais, le sud de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau et le Témiscamingue. La deuxième fauche de foin, le regain des pâturages, les bleuets, les cultures annuelles semées tardivement et celles cultivées sur des terres sablonneuses ont été particulièrement affectés par le manque de pluie.

L'humidité de l'air et les températures élevées ont généré du temps violent. Notamment, le 4 juillet, des orages accompagnés de grêle et d'une microrafale ont touché principalement les cultures maraîchères et les pommes dans la MRC Les Jardins-de-Napierville, dans le secteur de Saint-Jean-sur-Richelieu, ainsi que les grandes cultures dans celui de La Prairie. Aussi, à la mi-juillet et en août, des orages ont été accompagnés de forts vents, de grêlons et de précipitations intenses qui

ont occasionné des dommages, par endroits, en Montérégie et au nord de Montréal.

L'automne a été caractérisé par des températures généralement douces et par des journées ensoleillées entrecoupées de périodes de pluies parfois fortes et abondantes. Ces conditions climatiques ont été propices à la majorité des travaux de récolte, qui ont été en avance de plusieurs semaines, en continuité avec les semis réalisés tôt dans la saison par rapport à la période habituelle. Cependant, les pluies de la fin de septembre et d'octobre ont ralenti la récolte de certaines cultures, notamment les pommes de terre et le soya.

En résumé, les conditions climatiques ont été généralement propices à la majorité des travaux culturels, des semis aux récoltes. Les rendements ont été bons dans l'ensemble même si, par endroits, ils ont pu être affectés par la sécheresse, l'excès de chaleur, les épisodes de grêle et d'excès de pluie, et le gel.

Les cultures fourragères et céréalières

Des dommages par le gel hivernal ont été observés dans certains champs de légumineuses. Les conditions climatiques chaudes du printemps ont été bonnes pour la croissance et le développement des plantes fourragères. Cependant, des prairies ont été affectées par les insectes (la tipule et la légionnaire) et par la sauvagine, particulièrement dans les secteurs plus à l'est. La première fauche de **foin** a débuté hâtivement, et elle s'est faite dans de bonnes conditions, avec des rendements autour de la moyenne ou supérieurs à celle-ci, tant en quantité qu'en qualité, à l'exception de l'Outaouais où l'absence de pluie plus marquée, dès le début de la saison, a entraîné des rendements inférieurs. Par la suite, le manque de précipitations généralisé dans toutes les régions a nui à la repousse des autres fauches, particulièrement à la deuxième, ainsi qu'au regain des pâturages, entraînant des pertes de rendement variables, selon les territoires. Pour l'ensemble des fauches, la qualité a été d'autour de la moyenne à supérieure à celle-ci. Quant aux rendements, ils ont été autour de la moyenne ou légèrement inférieurs à celle-ci, sauf en Abitibi-Témiscamingue et en Outaouais où ils ont été inférieurs à la moyenne. Les indemnités versées ont totalisé 3 528 100 \$, dont 1 361 200 \$ en Outaouais et 700 800 \$ en Abitibi-Témiscamingue.

La majorité des semis de **céréales** ont été réalisés tôt. Les conditions climatiques qui ont prévalu durant la saison de végétation ont été généralement favorables à cette production, et les rendements et la qualité ont été autour des moyennes ou supérieurs à celles-ci. Toutefois,

certaines cultures (plus particulièrement celles réalisées tardivement ou celles semées sur des sols légers) ont été affectées de façon variable, selon les régions et les secteurs, par l'excès de pluie au début de la saison ou le manque de pluie durant l'été, ou par les insectes, de sorte que leurs rendements ont été plus faibles. Dans les régions plus au nord, les précipitations à la fin de l'automne, dont certaines sous forme de neige, ont nui à la récolte de certaines superficies ou empêché cette récolte.

Le **maïs-grain**, le **maïs fourrager** et les **protéagineuses** ont également été semés très tôt et ils ont bénéficié d'une longue saison chaude de végétation. Toutefois, l'excès de pluie ou le manque de précipitations, l'excès de chaleur par périodes, les insectes, la maladie et la grêle ont causé des baisses de rendement, selon les secteurs et les types de sol. La récolte s'est bien déroulée pour le maïs-grain, mais celle du soya a été retardée en raison des pluies fréquentes en octobre. Aussi, en Outaouais, vu le faible rendement du maïs-grain à cause de la sécheresse, des champs ont été abandonnés ou récupérés en maïs fourrager. Malgré tout, les rendements et la qualité du soya et du maïs-grain ont été d'autour des moyennes à légèrement supérieurs à celles-ci, sauf en Outaouais où ils ont été généralement d'autour des moyennes à inférieurs à celles-ci. Pour le maïs fourrager, le haricot sec et le canola, les rendements ont été autour des moyennes ou légèrement inférieurs à celles-ci dans plusieurs régions. Les indemnités pour les céréales, le maïs et les protéagineuses ont atteint 4 965 900 \$, dont 2 784 900 \$ pour le maïs-grain et le maïs fourrager.

Le sirop d'érable, les cultures fruitières et légumières, les pommes de terre et l'apiculture

Le rendement du **sirop d'érable** a été en général autour de la moyenne, mais inférieur à celle-ci en Chaudière-Appalaches, en Estrie, en Montérégie et dans les érablières orientées au sud. Les indemnités pour cette production se chiffrent à 2 388 900 \$, dont 1 772 000 \$ dans les trois régions mentionnées.

La récolte de **fraises** a débuté à la fin de mai, en avance de près de 10 jours par rapport à la période habituelle. La chaleur de juin a accéléré le mûrissement des fruits et contribué à devancer la fin de la récolte qui s'est terminée plus tôt qu'à l'habitude, particulièrement dans l'ouest du Québec. Par ailleurs, l'excès de chaleur et la sécheresse à la fin de la récolte ont affecté la grosseur et la qualité des fruits. De plus, compte tenu du gel hivernal, des gels tardifs et des maladies, les rendements ont été généralement d'autour de la moyenne à inférieurs à celle-ci. Le

peu d'accumulation de neige a également nui à la survie de certaines **bleuetières**, particulièrement celles du Saguenay. De même, des gels tardifs, à la fin de mai et au début de juin, ont affecté leur floraison. Le développement des fruits a également été ralenti par des périodes de sécheresse, ce qui en a affecté le calibre. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord, les rendements ont été inférieurs à la moyenne, mais la qualité a été bonne. Pour les petits fruits, les indemnités se chiffrent à 721 100 \$, dont 338 800 \$ pour les bleuets.

Les températures exceptionnellement chaudes en mars ont occasionné un débourrement très hâtif des **pommiers**, mais un gel à la fin du mois a affecté les bourgeons floraux. Par la suite, des épisodes de grêle ont occasionné des pertes variables de rendement, et le temps sec a réduit le calibre des fruits. Les rendements ont été autour de la moyenne ou inférieurs à celle-ci, sauf en Estrie et dans les Laurentides-Laval où ils ont été supérieurs à la moyenne. La qualité varie de bonne à inférieure. Les indemnités versées ont totalisé 1 853 800 \$, principalement en Montérégie.

Pour les **cultures légumières**, ce sont surtout la sécheresse et les températures élevées qui ont affecté le développement des plants. Des dommages ont également été occasionnés par les insectes, les maladies, l'excès de vent et la grêle. L'excès de chaleur a entraîné un chevauchement dans la maturité du maïs sucré et du haricot de transformation. Aussi, les pois de transformation ont souffert de l'excès de pluie après les semis ainsi que de la sécheresse par la suite. Des épisodes de grêle, par exemple lors de la microrafale du 4 juillet, ont causé des dommages dans les légumes, entraîné le développement de maladies, et modifié le calendrier des récoltes dans les secteurs de La Prairie et de Saint-Jean-sur-Richelieu. De plus, le temps très sec et chaud a affecté les rendements et le calibre des légumes racines. Pour les **légumes de transformation**, les rendements du pois ont été inférieurs à la moyenne, ceux du haricot supérieurs à la moyenne, et ceux du maïs sucré autour de la moyenne. Quant aux **cultures maraîchères**, les rendements et la qualité ont été généralement autour des moyennes. Les indemnités pour ces cultures ont été de l'ordre de 7 953 900 \$, dont 6 417 900 \$ en Montérégie.

Quant aux **pommes de terre**, les épisodes de grêle, le temps sec et les maladies ont occasionné des dommages, selon les secteurs. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la période de sécheresse en juillet et en août a causé une baisse de rendement importante dans le secteur

de Saint-Ambroise, et des superficies n'ont pas été récoltées en raison de l'excès de pluie en octobre et de la présence de maladies. Ces conditions automnales ont également nui aux travaux de récolte, et favorisé le développement de maladies et la perte de tubercules en entrepôt. Les rendements ont été généralement d'autour de la moyenne à inférieurs à celle-ci, et la qualité a été d'autour de la moyenne à supérieure à celle-ci. Les indemnités se chiffrent à 3 037 100 \$, dont 1 863 000 \$ au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La récolte du **miel** s'est terminée dans les périodes habituelles ou légèrement en avance. Dans l'ensemble, les rendements et la qualité ont été autour des moyennes et même supérieurs à celles-ci.

Les avis de dommages et les indemnités en assurance récolte et pour la sauvagine

Au total, 5 715 avis de dommages ont été enregistrés pour la saison 2012. Notons que le nombre moyen des avis de dommages des cinq dernières années (de 2007 à 2011) est de 7 738. La Financière agricole prévoit que le total des indemnités versées en assurance récolte atteindra 26 886 600 \$, comparativement à une moyenne de 64 544 300 \$ de 2007 à 2011. Rappelons que près de 37 476 900 \$ avaient été versés en 2011, principalement à cause de l'excès de pluie, de la grêle, de l'excès de vent et de la crue des eaux, de l'excès de chaleur et des maladies.

Les indemnités versées au 14 février 2013 pour la saison 2012 étaient de 24 508 800 \$ pour 3 148 entreprises. Elles se répartissaient comme suit : 6 636 200 \$ pour les cultures maraîchères, 4 965 900 \$ pour les céréales, le maïs-grain, le maïs fourrager et les protéagineuses, 3 528 100 \$ pour le foin, 3 037 100 \$ pour les pommes de terre, 2 388 900 \$ pour le sirop d'érable, 1 853 800 \$ pour les pommes, 1 317 700 \$ pour les légumes de transformation, 721 100 \$ pour les petits fruits et 60 000 \$ pour l'apiculture. Les principales causes de dommages reliés à ces indemnités sont la sécheresse et l'excès de chaleur, la grêle, l'excès de pluie, les insectes, les maladies et le gel.

Concernant les dommages occasionnés par la sauvagine, les indemnités versées ont totalisé 1 405 800 \$, dont 1 044 100 \$ pour le foin et 361 700 \$ pour le maïs-grain, le maïs fourrager et les céréales. Les régions les plus touchées ont été le Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'Outaouais. La moyenne des indemnités des cinq dernières années (2007 à 2011) est de 1 079 500 \$.

En 2012, les valeurs assurées en assurance récolte étaient de 1 221 807 000 \$, soit une augmentation de près de 6,9 % par rapport à 2011. Les contributions des 12 418 adhérents s'établissaient à 32 896 100 \$, et celles des gouvernements à 47 721 400 \$.

Équipe de rédaction de la Direction de l'intégration des programmes :

Lise Bélanger, agente de recherche
Sylvie Allard, agente de recherche
Daniel Morin, agronome

Références : Informations pour les bilans régionaux de fin de saison 2012 à l'assurance récolte, les centres de services de La Financière agricole du Québec;
Rapports de la saison 2012 de *L'état des cultures au Québec*, la Direction de l'intégration des programmes;
Statistiques du système d'information de gestion organisationnelle, La Financière agricole du Québec;
Bilan de l'année 2012, site d'Environnement Canada.

AVIS IMPORTANT : Ce bilan relate les faits climatiques portés à notre attention et les impacts qui en découlent. Il ne doit en aucun cas être interprété comme une analyse ou une position finale de La Financière agricole.